



Distr.
GÉNÉRALE

A/37/151
S/14914 ✓
22 mars 1982
FRANCAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

UN LIBRARY

ASSEMBLEE GENERALE

Trente-septième session

Point 34 de la liste préliminaire^z

LA SITUATION AU MOYEN-ORIENT

MAR 25 1982

CONSEIL DE SECURITE

Trente-septième année

UN/SA COLLECTION

Lettre datée du 19 mars 1982, adressée au Secrétaire général par
le Représentant permanent d'Israël auprès de l'Organisation des
Nations Unies

J'ai l'honneur de me référer à la lettre que vous a adressée le 18 février 1982 le Représentant permanent de la République arabe syrienne auprès de l'Organisation des Nations Unies (A/37/92-S/14876).

S'agissant de certains individus arrêtés par les autorités israéliennes, il n'est pas étonnant que le Représentant permanent de la Syrie ait omis de vous informer que, pendant bien des années, ceux-ci ont incité la population des hauteurs du Golan à commettre des actes de violence, de haine et de subversion. En outre, l'un des individus mentionnés dans la lettre, Kamal Kinge Abou-Saleh, porte même une grande responsabilité dans l'emprisonnement de nombreux résidents du village druse de Majdal Shams pendant la période de domination syrienne sur les hauteurs du Golan avant 1967.

Les autres allégations faites par le Représentant permanent de la Syrie sont tout aussi fausses. Ainsi, contrairement à ce qu'il prétend, il n'y a pas eu de maisons démolies ou endommagées dans les hauteurs du Golan depuis la cessation des hostilités dans la région. De même, aucune maison n'a été mise sous scellés, contrairement à une autre affirmation ridicule avancée par le Représentant permanent de la Syrie.

Il n'y a pas non plus la moindre parcelle de vérité dans l'affirmation selon laquelle les réservoirs auraient été remplis de terre pour empêcher les bergers d'y abreuver leur bétail. Bien au contraire, ces dernières années on a mené à bien plusieurs projets qui non seulement ont amélioré l'approvisionnement en eau pour l'agriculture et l'alimentation, mais aussi ont accru la fiabilité de tout le système hydrographique des hauteurs du Golan. Il s'agit notamment de la nouvelle station d'irrigation près de Brechat Ram, de l'installation de nouvelles canalisations amenant l'eau potable au village de Majdal Shams et de l'approvisionnement en eau potable du village de Bukaatah. Grâce à ces travaux, les besoins en eau des villageois (et du bétail) sont mieux satisfaits, ce qui contribue à l'élévation substantielle du niveau de vie observée depuis 1967.

Toute aussi fausse est l'affirmation du Représentant permanent de la Syrie concernant l'interdiction de commercialiser les produits agricoles dans les hauteurs du Golan. En fait, la commercialisation reste libre et la production a augmenté sensiblement. Par exemple, la superficie des pommeraies (les pommes étant l'un des principaux produits des hauteurs du Golan) a presque doublé depuis 1967. Elle est passée de 2 400 dunams en 1967 à 6 500 dunams l'année dernière.

L'assistance à l'agriculture a également été renforcée. Elle consiste aussi bien à fournir des graines sélectionnées et des pesticides qu'à trier et commercialiser les produits de façon productive. Cette assistance s'est traduite par un accroissement de la production des vergers et par un doublement des revenus annuels au cours des trois dernières années.

Contrairement aux allégations du Représentant permanent de la Syrie, aucune restriction n'est imposée à l'achat de matériel et de machines agricoles. Bien au contraire c'est l'augmentation des achats de matériel et de machines agricoles qui a permis d'accroître la production agricole.

Dans le même contexte, il convient de noter que la rémunération et les impôts sont les mêmes dans les hauteurs du Golan qu'en Israël. En outre, tout travailleur, quelle que soit sa branche d'activité est couvert par la sécurité sociale et a droit à l'assurance-maladie ainsi qu'à des prestations pour frais d'hospitalisation.

En dépit des assertions du Représentant permanent de la Syrie, aucun couvre-feu n'a été imposé aux habitants des hauteurs du Golan dans leurs villages. On a cependant imposé certaines restrictions au mouvement entre les villages, afin d'empêcher les fauteurs de violence et de subversion d'étendre leur influence. Ces restrictions ont été levées depuis lors.

Pourtant, malgré ces mesures, des familles aussi bien de Syrie que des hauteurs du Golan participent sans interruption à des réunions de famille qui ont lieu régulièrement tous les 15 jours près de Majdal Shams.

L'allégation du Représentant permanent de la Syrie selon laquelle on a empêché les étudiants des hauteurs du Golan de retourner dans les universités syriennes est tout aussi fantaisiste. Cette année, de même que les années précédentes, des étudiants se sont rendus des hauteurs du Golan en Syrie pour y poursuivre leurs études. Plus de 50 résidents des hauteurs du Golan poursuivent leurs études dans des universités syriennes et certains d'entre eux ont déjà terminé leur troisième année.

Il est totalement fallacieux de suggérer, comme le fait le Représentant permanent de la Syrie dans sa lettre, que les enseignants sont menacés de renvoi et d'emprisonnement. Ils s'acquittent normalement de leurs fonctions éducatives.

La plus ridicule de toutes est probablement l'affirmation selon laquelle il est interdit aux dirigeants de la population des hauteurs du Golan de rencontrer les représentants d'organisations internationales. De la façon qui lui est

habituelle, le Représentant permanent de la Syrie a commodément oublié de mentionner la rencontre qui a eu lieu le 17 février 1982 entre des habitants des hauteurs du Golan et une délégation de l'Organisation internationale du Travail.

Il est donc tout à fait clair que les allégations du Représentant permanent de la Syrie n'ont pas le moindre rapport avec la réalité. Elles sont cependant entièrement conformes au comportement habituel de la Syrie en général et de son Représentant permanent en particulier dans toutes les questions relatives au conflit israélo-arabe.

On sait que la Syrie est un pays qui se considère comme étant en état de guerre avec Israël. C'est dans ce contexte qu'il faut voir la lettre en question. Elle n'est en fait que le fruit de l'imagination fertile et malveillante de son auteur. Elle est aussi une nouvelle manifestation de la volonté des ennemis d'Israël de mésuser des mécanismes de l'ONU dans leur campagne acharnée de dénigrement de mon pays.

Je vous serais obligé de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre comme document officiel de l'Assemblée générale, au titre du point 34 de la liste préliminaire, et du Conseil de sécurité.

L'Ambassadeur,

Représentant permanent d'Israël auprès
de l'Organisation des Nations Unies,

(Signé) Yehuda Z. BLUM